Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

Label ÉcoQuartier 2016

4 ambitions pour un nouvel élan

LABEL
Éco Quartier
étape 1 2 3 4

Dossier de presse

Paris, le 8 décembre 2016

Contact presse
Ministère du Logement et de l'Habitat durable
55 rue Saint Dominique, 75007 Paris - 01 44 49 89 13
www.logement.gouv.fr

Edito d'Emmanuelle Cosse

Depuis sa création, le label ÉcoQuartier a permis d'accompagner et de valoriser de nombreuses initiatives locales. Son caractère novateur n'a fait que se confirmer et se renforcer au fil des ans. Après sept ans d'existence, c'est un véritable succès.

Fort de cette réussite, il faut aller plus loin. La démarche doit désormais s'engager vers une nouvelle étape afin que partout en France nous soyons en capacité de relever les défis de notre avenir commun.

Nos concitoyens ont des attentes fortes en matière de qualité urbaine, de santé et de bien être. Ils souhaitent s'épanouir dans des territoires accueillants et dynamiques, en phase avec les évolutions contemporaines des modes de vie. La démarche doit maintenant s'adapter à ces nouvelles exigences.

Pour faire émerger un label renouvelé, j'ai demandé en juin 2016 à Alain Jund, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg, de mener une large consultation des parties prenantes avec la double ambition de rendre la démarche accessible au plus grand nombre et de mettre toujours d'avantage les habitants en position d'acteurs de leur cadre de vie.

Fruit de ce travail collaboratif, le nouveau référentiel s'articule autour de quatre priorités :

1. Des ÉcoQuartiers pour tous avec comme objectif d'atteindre 500 ÉcoQuartiers labellisés en 2018.

2. Des ÉcoQuartiers pour tous les types de territoires : urbains, ruraux et périurbains ; avec l'ambition d'atteindre 30% d'opérations réalisées en milieu rural d'ici 2018.

3. Des ÉcoQuartiers laboratoires d'innovation et de fabrication de la ville durable en renforçant leur rôle de pionnier en matière d'énergie, de mobilité, de santé, d'économie circulaire, de ville intelligente, d'habitat participatif, de sobriété et de réversibilité.

4. Un label opérationnel à la lisibilité renforcée qui accompagne désormais l'ÉcoQuartier tout au long de son cycle de vie.

Avec ce label renouvelé, il appartient à chaque territoire d'inventer ses ÉcoQuartiers, selon les caractéristiques qui lui sont propres.

SOMMAIRE

Edito d'Emmanuelle Cosse 3

ÉcoQuartiers, relever le défi de l'aménagement durable 5

De 2008 à aujourd'hui 5

2013, 2014 et 2015, trois campagnes de labellisation 6

L'accompagnement de la charte vers le label 7

2016, donner un nouvel élan aux ÉcoQuartiers 9

4 ambitions pour une démarche renouvelée 9

La nouvelle labellisation 10

Les nouveaux ÉcoQuartiers en 2016 12

12 EcoQuartiers étape3, 19 étape 2 et 16 étape 1 12

Les ÉcoQuartiers – étape 3 en France en 2016 15

Annexes 16

- Les 12 nouveaux ÉcoQuartiers « Labels – étape 3 » de 2016 16
- Un premier label à l'international : le label pilote japonais 16
- Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier 16

ÉcoQuartiers, relever le défi de l'aménagement durable

Un EcoQuartier est un projet d'aménagement urbain qui, tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire, respecte les principes du développement durable :

- **faire du projet autrement**, en impliquant tous les acteurs de la ville, du citoyen à l'élu, pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ;
- **améliorer le quotidien**, par la mise en place d'un cadre de vie sain et sûr pour tous les habitants et usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le vivre ensemble ;
- participer au **dynamisme économique et territorial** ;
- promouvoir une **gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique**.

Tous les quartiers, quels que soient leur contexte social, économique et environnemental ont vocation à intégrer la démarche : projet d'extension raisonnée ou de renouvellement urbain, rénovation de quartiers sensibles, opérations dans de grandes agglomérations ou dans des contextes périurbains et ruraux, en France métropolitaine comme à l'Outre mer.

Les ÉcoQuartiers sont des expériences multiples et **des réponses locales plurielles** qui relèvent le défi d'un développement urbain soutenable à plus grande échelle.

De 2008 à aujourd'hui

Initiée dès 2008, la démarche s'est concrétisée en décembre 2012 par la création du label ÉcoQuartier pour **distinguer les démarches d'aménagement durable exemplaires** et clarifier les conditions de réussite.

Elle s'appuie sur les 20 engagements formalisés dans une charte ÉcoQuartier (voir annexe 3).

ÉcoQuartiers, les dates clés

2000 : Naissance de la démarche ÉcoQuartier en Europe du Nord (Suède, Danemark) et à Fribourg, en Allemagne.

2005 : La démarche s'installe en France avec le projet de la caserne de Bonne à Grenoble.

2008 : Une vision commune autour de l'ÉcoQuartier émerge grâce à l'impulsion de l'Etat en lien avec les collectivités.

2009 : Premier appel à projets ÉcoQuartiers et création du comité scientifique ÉcoQuartier, lieu d'échange pour alimenter la réflexion sur la démarche.

2010 : L'ambition d'un grand mouvement vers la ville durable est formalisée dans l'article 7 de la loi grenelle 2.

2010 : Création du club national ÉcoQuartier pour diffuser les bonnes pratiques et les projets de qualité, et accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans leur projet.

2011 : Second Appel à Projets EcoQuartiers

2012 : Création du **label ÉcoQuartier** pour distinguer l'exemplarité des démarches et clarifier les conditions de réussite des interventions sur les quartiers.

2013 : Première campagne de labellisation, 13 labels décernés et 32 diplômes "Engagé dans la labellisation".

2014 : Deuxième campagne de labellisation, 19 labels et 53 diplômes "Engagé dans la labellisation".

2015 : Troisième campagne de labellisation, 7 labels et 24 diplômes "Engagé dans la labellisation".

2016 : Nouvelles ambitions du label ÉcoQuartier et quatrième campagne de labellisation.

2013, 2014 et 2015, trois campagnes de labellisation

Lancé en décembre 2012, le label national ÉcoQuartier a constitué une nouvelle étape dans la démarche ÉcoQuartier portée depuis 2008 par le ministère du Logement. Avec pour objectif de **distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable** et clarifier les conditions de réussite des ÉcoQuartiers, les trois premières campagnes de labellisation ont fait émerger :

- **39 opérations « labellisées EcoQuartier »**, pour un total de 55 007 logements construits ou rénovés ;
- **98 projets diplômés « Engagé dans la labellisation »**, soit un total de 122 228 logements à construire ou rénover.

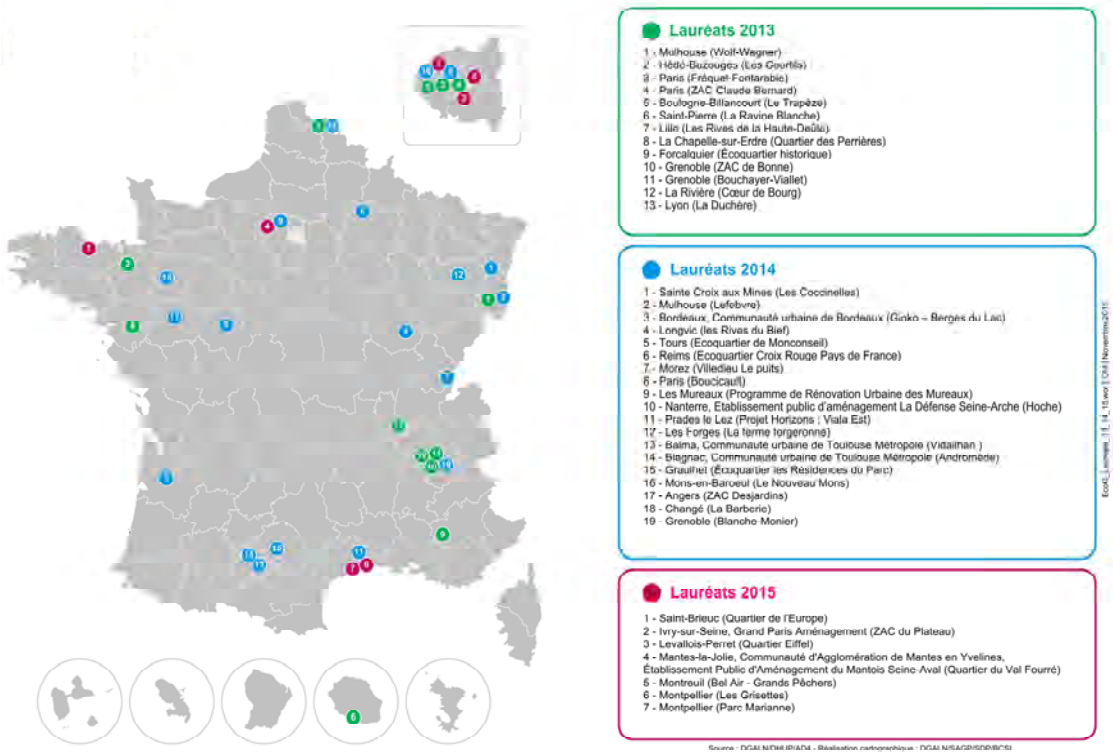

L'accompagnement de la charte vers le label

Les orientations de la commission nationale

Une **commission nationale** réunit un panel représentatif d'**acteurs de l'aménagement** en France, qu'ils soient issus du secteur privé (grands groupes, professionnels), public (collectivités) ou parapublic (agences nationales). Elle définit au premier semestre le programme de travail de l'année et débat des questionnements issus des campagnes de labellisation précédentes.

En 2016 : *la première commission nationale s'est tenue le 24 mai*

La phase d'expertise des projets

Cette étape est menée par des équipes de trois experts par opération (« **triple expertise »**), issus :

- **d'administration** centrale (ministère du Logement et de l'Habitat durable, ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, ministère de la Culture et de la Communication), déconcentrée (DREAL[1], DEAL[2], DRIEA[3], DDT(M)[4], UTEA[5], DRAC[6]) et du CEREMA[7].
- **de structures externes** (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement, agences d'urbanisme, Conseils régionaux et généraux, ADEME, Établissement public foncier, parcs naturels régionaaux, universitaires, cabinets de conseil, bureaux d'études, établissements publics, universitaires…).

En 2016 : *187 experts (92 de l'administration et 52 externes) ont expertisé les projets candidats entre juin et septembre 2016.*

L'examen des commissions régionales

Des **commissions régionales, réunissant les acteurs locaux de l'aménagement**, sont organisées par les services de l'État en régions pour examiner les projets candidats au regard des « triples expertises » et **proposer l'attribution des labels** de manière objective, sur des critères d'expertise technique. Ces lieux d'échange privilégié entre les acteurs de l'aménagement accompagnent au plus près les porteurs de projets d'ÉcoQuartiers.

En 2016 : *les commissions régionales se sont réunies aux mois de septembre et octobre*

---

1 DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

2 DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Outre-Mer)

3 DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France

4 DDT(M) : Direction départementale des Territoires et de la Mer

5 UTEA : Unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement

6 DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles

7 CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

La clôture par la commission nationale

Réunie une seconde fois, la commission nationale formalise la clôture de la campagne de labellisation. Son rôle est :

- d'**examiner les propositions de distinctions** formulées par les commissions régionales ;
- d'**arbitrer les cas litigieux** non résolus à l'échelon régional ;
- de **décerner les avis de labellisation**.

En 2016 : *la commission nationale s'est réunie les 24 mai et 15 novembre*

L'évaluation nationale des ÉcoQuartiers

Afin de s'assurer de la qualité des opérations dans le temps, le ministère a élaboré avec les collectivités une boîte à outils pour l'évaluation de leurs projets d'ÉcoQuartiers. Portant sur l'ensemble des 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier, l'objectif est de disposer d'un référentiel d'évaluation illustré par des cahiers techniques et méthodologiques, des fiches retour d'expérience permettant aux collectivités de réaliser leur évaluation. Ce référentiel commun, ainsi que les premiers outils, sont aujourd'hui disponibles et complètent les outils déjà existants de la démarche ÉcoQuartier (charte + dossier de labellisation).

ÉcoQuartier, une dynamique locale nationale

– Un ancrage territorial assuré avec plus de 200 chartes ÉcoQuartier signées par les collectivités

– Des retours d'expériences concrets d'initiatives portées par les collectivités de renouvellement de la ville sur la ville

– Le process collégial (multi acteurs) et la démarche « bottom-up » de la labellisation : un avis d'opportunité local, une triple expertise avec des acteurs diversifiés, des commissions ÉcoQuartier dans chaque région réunissant les partenaires locaux, une commission nationale.

– Des partenaires investis depuis plusieurs années qui font grandir et évoluer avec le ministère la démarche : le club ÉcoQuartier réunissant plus de 950 collectivités et 2 500 inscrits, le comité des partenaires nationaux, le Comité Scientifique, le CEREMA, les échanges réguliers avec le Club ville aménagement et le Réseau National des Aménageurs (RNA)…

– Plus d'une vingtaine de rencontres, ateliers, formations dédiées à la démarche qui s'organisent chaque année dans les régions

– Des collectivités inscrites dans un processus d'auto-évaluation de leur projet labellisé

2016, donner un nouvel élan aux ÉcoQuartiers

L'année 2015 a été marquée par l'adoption des Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le Climat. Ces deux accords internationaux ont fixé un cap clair vers un développement durable respectueux de l'environnement. Lors de la Conférence Habitat III de Quito, ces engagements ont été traduits en matière de développement urbain avec le nouvel agenda urbain.

En matière d'aménagement du territoire, la démarche ÉcoQuartier fait partie des initiatives qui apportent des réponses locales à ces enjeux globaux**. Pour relever le défi d'un développement urbain compatible avec l'Accord de Paris, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a souhaité donner un nouveau souffle aux ÉcoQuartiers.** Au mois de juin 2016, la ministre a donc confié à Alain Jund, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg, la mission de piloter une réflexion partenariale préalable au renouvellement du label EcoQuartier avec la volonté de :

- **rendre la démarche accessible au plus grand nombre ;**
- **renforcer la lisibilité du dispositif ;**
- **conduire les habitants à être toujours plus acteurs de leur cadre de vie.**

4 ambitions pour une démarche renouvelée

L'universalité : engager plus de 500 quartiers dans le dispositif d'ici 2018 pour que chaque habitant puisse aspirer à vivre dans un ÉcoQuartier. L'amplification de la démarche de ces quartiers exemplaires pourra se faire par :

- un rayonnement du club ÉcoQuartiers pour sensibiliser les collectivités non encore signataires de la charte ;
- une communication plus ambitieuse de la part des services de l'Etat ;
- un engagement de l'ensemble des aménageurs via le réseau national des aménageurs dans le cadre de la charte ÉcoQuartiers.

La diversité : décliner la démarche dans tous les types de territoires, qu'ils soient ruraux, périurbains, quartiers sensibles, centres anciens, tissus denses et qu'il s'agisse de quartier de logements comme de zones d'activités. A cet effet :

- des travaux seront engagés avec les opérateurs d'Etat comme l'ANRU, l'ANAH et la Caisse des Dépôts sur la contractualisation pour accompagner de manière plus opérationnelle les collectivités qui souhaitent adhérer aux 20 engagements ;
- 30% d'ÉcoQuartiers devront être produits en milieu rural d'ici 2018 ;
- toutes les opérations du NPNRU devront être labellisées.

L'innovation : encourager le rôle de pionniers des ÉcoQuartiers. Réponses locales plurielles aux enjeux de développement urbain soutenable, les ÉcoQuartiers doivent être de véritables laboratoires d'innovation en vraie grandeur.

- Les territoires volontaires pour approfondir des thématiques identifiées comme prioritaires chaque année bénéficieront d'un appui technique des agences et opérateurs qualifiés de l'État.
- Pour l'année 2017, la priorité est donnée aux questions de qualité de l'air intérieur, d'économie circulaire ou encore d'énergie et de boucle locale. Les réalisations pourront ensuite être diffusées et généralisées par le biais du club ÉcoQuartiers.

L'opérationnalité : renforcer la lisibilité et la cohésion du label pour accompagner la dynamique de projet des territoires. Mieux ajusté aux différentes phases de l'Écoquartier, le label comprendra dorénavant 4 niveaux correspondants au projet, au chantier, à la livraison et au vécu 3 ans après livraison. Les projets pourront ainsi être suivis dans le temps pour un accompagnement sur mesure.

La nouvelle labellisation

Le nouveau label accompagne les collectivités territoriales voulant créer un ÉcoQuartier dès la conception du projet jusqu'à la vie du quartier. Ainsi, la démarche est valorisée avant que le projet ne soit réalisé et tout au long de son avancement. Cela permet de susciter une dynamique auprès des investisseurs comme des citoyens.

La démarche de labellisation renouvelée comporte 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet : l'idée et la conception, la mise en chantier, la vie de quartier, l'amélioration continue avec et pour ses usagers. À la demande de la collectivité, les services de l'État et les partenaires locaux peuvent accompagner le projet à toutes les étapes.

La démarche se veut pragmatique, adaptable à tous les contextes. Le label n'est pas une norme, il ne propose pas un modèle unique, ni de réponses figées.

Label ÉcoQuartier – étape 1 : L'ÉcoQuartier en projet

- Le label ÉcoQuartier – étape 1 est obtenu par la signature de la charte ÉcoQuartier (20 engagements) par les élus et leurs partenaires pour le projet concerné. . Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet par la collectivité territoriale.

- Dès cette étape, les acteurs du projet sont invités à l'identifier avec le label et le projet est répertorié comme « labellisé étape 1 » dans la communication nationale.

Vers le label rénové : *Les collectivités ayant déjà signé la charte ÉcoQuartier seront invitées à confirmer leur engagement sur un projet précis pour entrer en phase opérationnelle.*

Label ÉcoQuartier – étape 2 : L'ÉcoQuartier en chantier

- Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier. Les conclusions de leur expertise sont débattues avec la collectivité et ses partenaires, afin d'ajuster si nécessaire les suites du projet.

- Le label ÉcoQuartier – étape 2 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

Vers le label rénové : *Les projets aujourd'hui « engagés dans la labellisation » obtiennent automatiquement le « label ÉcoQuartier – étape 2 »*

Label ÉcoQuartier – étape 3 : L'ÉcoQuartier livré

- Dans les mêmes conditions que l'étape 2, lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.
- Le label ÉcoQuartier – étape 3 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

Vers le label rénové : *Les projets déjà « labellisés ÉcoQuartier » obtiennent automatiquement le « label ÉcoQuartier – étape 3 ».*

Label ÉcoQuartier – étape 4 : L'ÉcoQuartier vécu et confirmé

- Trois ans après l'obtention du label – étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés sont appropriés par les usagers du quartier. Par ailleurs, elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier.
- Cette étape s'appuie sur la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation associant les habitants et usagers du territoire, et tournée vers l'amélioration continue (à l'échelle du projet, et dans les pratiques au-delà, sur le territoire de compétence de la collectivité).
- Cette étape est validée par la commission nationale.

Correspondance entre l'ancienne et la nouvelle labellisation

	ÉcoQuartier…			
	…En projet	…En chantier	…Livré	…Vécu et confirmé
Campagnes 2013, 2014, 2015	Signature de la charte	ENGAGÉ DANS LA LABELLISATION ÉCOQUARTIER	LABELLISÉ éco quartier 2015	
Dès 2016	LABEL Éco Quartier étape 1 2 3 4	LABEL Éco Quartier étape 1 2 3 4	LABEL Éco Quartier étape 1 2 3 4	LABEL Éco Quartier étape 1 2 3 4

Les nouveaux ÉcoQuartiers en 2016

- Avec l'application dès cette année de la nouvelle nomenclature de labellisation, 31 opérations sont distinguées par les niveaux 2 et 3 du label Ecoquartier :

  - **12 « Ecoquartiers – étape 3 »**, accueillant plus de 25 000 habitants et plus de 11 000 logements construits ou réhabilités dans **6 régions françaises.** Parmi ces ÉcoQuartiers labellisés, 75 % sont des opérations en renouvellement. Et pour la première fois, le label a été décerné à l'international, à un quartier japonais.
  - **19 « Ecoquartiers – étape 2 »**, dans **10 régions françaises**. Parmi ces projets, 58 % sont des opérations en renouvellement urbain.

- Par ailleurs, **16 collectivités** qui se sont engagées dans la démarche et ont signé la charte EcoQuartier obtiennent **le label « Ecoquartiers – étape 1 »,** dans **6 régions françaises.**

- **1 premier label à l'international** récompense la ville japonaise de Funabashi en **« Ecoquartier – étape 3 »**.

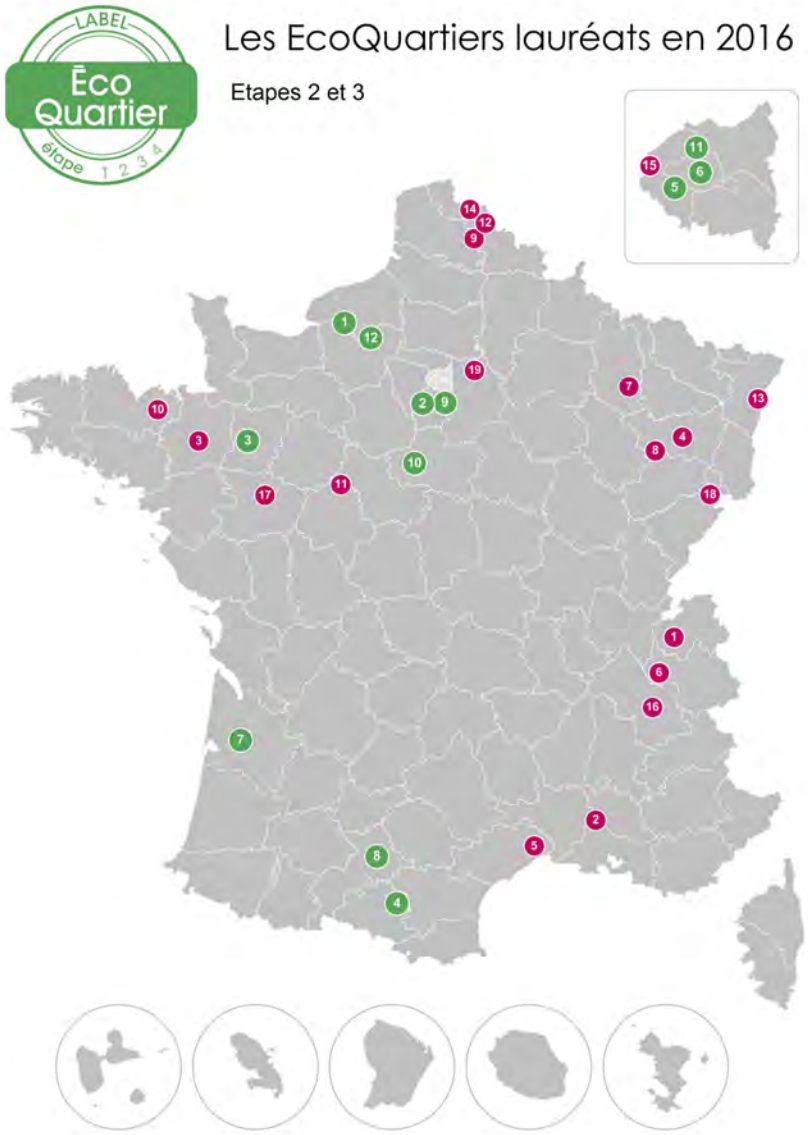

Label - étape 3

1 - Arelaune-en-Seine (Quartier de l'Église)
2 - Brétigny-sur-Orge (Clause-Bois Badeau)
3 - Changé (Requalification du Centre-Ville)
4 - Dun (Le Palassou)
5 - Issy-les-Moulineaux (Les Bords de Seine)
6 - Paris (Clichy-Batignolles)
7 - Pessac (Quartier Arago)
8 - Ramonville Saint-Agne (Maragon Floralies)
9 - Ris-Orangis (Les Docks de Ris)
10 - Saint-Jean de Braye (EcoQuartier du Hameau)
11 - Saint-Ouen (Les Docks de Saint-Ouen)
12 - Val-de-Reuil (Eco-Village des Noés)

Label - étape 2

1 - Argonay (Quartier durable des Rigoles)
2 - Avignon (Joly Jean)
3 - Chantepie (Bocage Citadin)
4 - Chantraine (Parc de l'Arsenal)
5 - Clapiers (ZAC du Castelet)
6 - Cognin (EcoQuartier de Villeneuve)
7 - Commercy (ZAC des Capucins)
8 - Cornimont (EcoQuartier Daval-Saulcy)
9 - Hénin-Beaumont (Sainte-Henriette)
10 - Jugon-les-Lacs (Réaménagement du centre-bourg)
11 - Les Hermites (Les Arpents)
12 - Lille (Fives Cail)
13 - Ostwald (Les Rives du Bohrie)
14 - Quesnoy-sur-Deûle (L'Ange Gardien)
15 - Rueil-Malmaison (L'Arsenal)
16 - Saint-Martin-d'Hères (ZAC Daudet)
17 - Saint-Sylvain d'Anjou (Réaménagement du centre-bourg)
18 - Sochaux (ZAC de la Savoureuse)
19 - Trilport (L'Ancre de Lune)

Source : DGALN/DHUP/AD4 - Réalisation cartographique : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

12 « Labels – étape 3 »

dont 9 opérations de renouvellement urbain :

Dans des villes moyennes, en tissu périurbain :

- ZAC du Hameau, Saint-Jean-de-Braye, Loiret - Centre Val-de-Loire
- Clause-Bois Badeau, Brétigny-sur-Orge, Essonne - Ile-de-France
- Les Docks de Ris, Ris-Orangis, Essonne – Ile-de-France
- Quartier Arago, Pessac, Gironde – Nouvelle-Aquitaine
- Maragon Floralies, Ramonville, Haute-Garonne - Occitanie
- Requalification du centre-ville, Changé, Mayenne – Pays-de-la-Loire

Au cœur des grandes villes et métropoles :

- Clichy Batignolles, Paris - Ile-de-France
- Bords de Seine, Issy-les-Moulineaux, Hauts-de-Seine - Ile-de-France
- Les Docks de Saint-Ouen, Saint-Ouen, Seine-Saint-Denis - Ile-de-France

et 3 opérations en extension maîtrisée :

En milieu rural :

- ÉcoQuartier de l'Eglise, Arelaune-en-Seine, Seine-Maritime - Normandie
- Le Palassou, Dun, Ariège - Occitanie

En tissu périurbain :

- Éco-Village des Noés, Val-de-Reuil, Eure – Normandie

19 « Labels – étape 2 »

dont 11 opérations de renouvellement urbain :

Dans des territoires ruraux

- Centre-Bourg, Jugon-les-Lacs, Côtes-d'Armor – Bretagne
- ZAC des Capucins, Commercy, Meuse – Grand-Est
- Parc de l'Arsenal, Chantraine, Vosges – Grand-Est
- EcoQuartier Daval-Saulcy, Cornimont, Vosges – Grand-Est

Dans des villes moyennes, en tissu périurbain

- La Savoureuse, Sochaux, Doubs – Bourgogne Franche-Comté
- L'Ange Gardien, Quesnoy-sur-Deûle, Nord – Hauts-de-France
- Sainte-Henriette, Hénin-Beaumont, Pas-de-Calais – Hauts-de-France
- L'Ancre de Lune, Trilport, Seine-et-Marne – Île-de-France
- Centre-Bourg, Saint-Sylvain-d'Anjou, Maine-et-Loire – Pays-de-la-Loire

Au cœur de grandes villes et métropoles :

- Fives Cail, Lille, Nord – Hauts-de-France
- L'Arsenal, Rueil-Malmaison, Hauts-de-Seine – Île-de-France

et 8 opérations en extension maîtrisée :

En milieu rural

- Écoquartier des Arpents, Les Hermites, Indre-et-Loire – Centre Val-de-Loire

En tissu urbain, à proximité immédiate de grandes agglomérations

- ZAC Daudet, Saint-Martin-d'Hères, Isère – Auvergne Rhône-Alpes
- ÉcoQuartier de Villeneuve, Cognin, Savoie – Auvergne Rhône-Alpes
- Quartier durable des Rigoles, Argonay, Haute-Savoie – Auvergne Rhône-Alpes
- Bocage Citadin, Chantepie, Ille-et-Vilaine – Bretagne
- Rives du Bohrie, Ostwald, Bas-Rhin – Grand-Est
- ZAC du Castelet, Clapiers, Hérault – Occitanie
- Joly-Jean, Avignon, Vaucluse – Provence-Alpes-Côte-d'Azur

16 « Labels – étape 1 »

Auvergne Rhône-Alpes

- Etoile Annemasse-Genève, Annemasse, Haute-Savoie
- Château Rouge, Annemasse, Haute-Savoie
- Ecovela, Viry, Haute-Savoie
- Projet de Quartier Durable, Crolles, Isère
- Projet d'ÉcoQuartier, Menet, Cantal
- Quartier de la Motte , Meys, Rhône
- Projet d'ÉcoQuartier, Trevoux, Ain

Bretagne

- Les rives du Blosne, Chantepie, Ille-et-Vilaine
- Le Guildo, Saint Clast, Côte d'Armor
- Projet d'ÉcoQuartier, Plouezoch, Finistère
- Projet d'ÉcoQuartier, Plouvon, Finistère

Normandie

- Quartier de Hauteville, Lisieux, Calvados

Nouvelle Aquitaine

- Projet d'ÉcoQuartier, Scorbé-Clairvaux, Vienne

Pays de la Loire

- Projet d'ÉcoQuartier, Souligné-Flacé, Sarthe

Provence Alpes Côte d'Azur

- La Crestade Demi Lune, Hyères-les-Palmiers, Var
- Projet d'ÉcoQuartier, Saint-Laurent-du-Var, Alpes-Maritimes

Le premier label à l'international : le label pilote japonais

le quartier Morino City, Funabashi, Japon

Les ÉcoQuartiers – étape 3 en France en 2016

- **51 ÉcoQuartiers disposent du « Label – étape 3 »**, pour un total de 66 000 logements construits ou réhabilités.
- **106 projets ont le « Label – étape 2 »**.
- **Dynamique ÉcoQuartiers dans les territoires ruraux :**

Les projets inscrits en milieu rural représentent environ 15 % des opérations de la démarche depuis 2013.

Label 2013 - étape 3

1 - Mulhouse (Wolf-Wagner)
2 - Hédé-Bazouges (Les Courtils)
3 - Paris (Fréquel-Fontarabie)
4 - Paris (ZAC Claude Bernard)
5 - Boulogne-Billancourt (Le Trapèze)
6 - Saint-Pierre (La Ravine Blanche)
7 - Lille (Les Rives de la Haute-Deûle)
8 - La Chapelle-sur-Erdre (Quartier des Perrières)
9 - Forcalquier (Écoquartier historique)
10 - Grenoble (ZAC de Bonne)
11 - Grenoble (Bouchayer-Viallet)
12 - La Rivière (Cœur de Bourg)
13 - Lyon (La Duchère)

Label 2014 - étape 3

1 - Sainte Croix aux Mines (Les Coccinelles)
2 - Mulhouse (Lefebvre)
3 - Bordeaux, Communauté urbaine de Bordeaux (Ginko – Berges du Lac)
4 - Longvic (les Rives du Bief)
5 - Tours (Ecoquartier de Monconseil)
6 - Reims (Ecoquartier Croix Rouge Pays de France)
7 - Morez (Villedieu Le puits)
8 - Paris (Boucicault)
9 - Les Mureaux (Programme de Rénovation Urbaine des Mureaux)
10 - Nanterre, Etablissement public d'aménagement La Défense Seine-Arche (Hoche)
11 - Prades le Lez (Projet Horizons : Viala Est)
12 - Les Forges (La ferme forgeronne)
13 - Balma, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Vidailhan)
14 - Blagnac, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Andromède)
15 - Graulhet (Écoquartier les Résidences du Parc)
16 - Mons-en-Baroeul (Le Nouveau Mons)
17 - Angers (ZAC Desjardins)
18 - Changé (La Barberie)
19 - Grenoble (Blanche-Monier)

Label 2015 - étape 3

1 - Saint-Brieuc (Quartier de l'Europe)
2 - Ivry-sur-Seine, Grand Paris Aménagement (ZAC du Plateau)
3 - Levallois-Perret (Quartier Eiffel)
4 - Mantes-la-Jolie, Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval (Quartier du Val Fourré)
5 - Montreuil (Bel Air - Grands Pêchers)
6 - Montpellier (Les Grisettes)
7 - Montpellier (Parc Marianne)

Label 2016 - étape 3

1 - Arelaune-en-Seine (Quartier de l'Église)
2 – Brétigny-sur-Orge (Clause-Bois Badeau)
3 - Changé (Requalification du Centre-Ville)
4 – Dun (Le Palassou)
5 – Issy-les-Moulineaux (Les Bords de Seine)
6 – Paris (Clichy-Batignolles)
7 – Pessac (Quartier Arago)
8 – Ramonville Saint-Agne (Maragon Floralies)
9 – Ris-Orangis (Les Docks de Ris)
10 – Saint-Jean de Braye (EcoQuartier du Hameau)
11 – Saint-Ouen (Les Docks de Saint-Ouen)
12 - Val-de-Reuil (Eco-Village des Noés)

EcoQ_Lauréats_13_14_15_16.wor | DD | Novembre 2016

Annexes

- **Les 12 nouveaux ÉcoQuartiers « Labels – étape 3 » de 2016**
- **Un premier label à l'international : le label pilote japonais**
- **Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier**

Saint-Jean de Braye (Loiret), EcoQuartier du Hameau (tranche 1)

Présentation du projet :

Le quartier du Hameau est une opération de ZAC engagée en 2008 et qui prévoit la création, à terme, de 900 logements et d'équipements en continuité immédiate du centre-ville, notamment le long de la nouvelle ligne de tramway. Un dispositif poussé de gouvernance et d'association des populations a été mis en place et se poursuit aujourd'hui, à travers notamment des Ateliers de Travail Urbain (ATU) pour les nouveaux arrivants, ainsi que sur l'habitat participatif.

Le programme comporte plusieurs éléments emblématiques témoignant des ambitions volontaristes du projet (maison intergénérationnelle, projet d'habitat participatif, maisons passives, espace multifonctionnel, réseau de chaleur par doublet géothermique…). Les éléments réalisés dans cette 1ère tranche attestent de la capacité du maître d'ouvrage à obtenir le niveau de qualité souhaité. Les réflexions en cours sur l'évolution du centre-ville témoignent de l'effet levier du projet sur le territoire.

Les points forts à retenir :

- Participation des habitants à la conception des projets à travers des ATU. La démarche se poursuit avec les nouveaux arrivants et habitants du quartier
- Programme ambitieux en densité et en mixité, inscription à la ville existante par les formes urbaines, l'épannelage des hauteurs, la structuration des espaces publics autours d'axes forts (tramways, voies vertes), grande perméabilité du quartier par la continuité du maillage viaire avec la rame existante de rues et venelles
- Maison intergénérationnelle, maisons passives, habitat participatif

MOA : Commune de Saint-Jean de Braye (45), SEMDO
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : André Lortie, architecte-urbaniste, Philippe Hilaire, paysagiste (espaces publics : Sébastien Neuveux-Rouyer), Daniel Mandouze, sociologue.
Partenaires : Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise ; CAUE ; Communauté d'agglomération Orléans Val-de-Loire ; ADEME.

Contacts :

Coline DE VALENCE - cdevalence@ville-saintjeandebraye.fr
Magali CIET - mciet@ville-saintjeandebraye.fr

Paris, Clichy-Batignolles (tranche 1)

Présentation du projet :

Le secteur « Clichy-Batignolles » est situé dans le 17ème arrondissement de Paris, en position charnière entre des quartiers haussmanniens et faubouriens, et la commune de Clichy-La-Garenne. S'étendant sur près de 50 ha, le projet est celui d'une mutation radicale d'un site dédié historiquement aux infrastructures ferroviaires. Une 1ère tranche de 7 ha a été réalisée (secteur Est) et une 2ème tranche est en cours de chantier avec des objectifs de développement durable très poussés.

Cette opération exemplaire se caractérise par une programmation mixte et diversifiée sur le volet social comme sur les fonctions proposées : logements, activités tertiaires et productives, équipements et commerces, loisirs. Il s'agit d'un véritable projet vitrine, avec de nombreux aspects innovants et des expérimentations dans la gouvernance comme dans les réalisations. Une démarche d'évaluation et de suivi a été mise en place.

Un vaste parc urbain de 10 ha est situé au cœur du projet, avec une conception et une gestion créatives et contemporaines (Parc Martin Luther King).

Les points forts à retenir :

- Un projet vitrine, exemplaire sur de nombreux aspects et dispositifs testés, avec un effet levier notable sur les pratiques de la capitale pour développer une ville durable
- Une conception et une gestion écologique du parc exceptionnelles, répondant concrètement à l'urgence climatique et environnementale tout en améliorant le quotidien (nature en ville, îlot de chaleur urbain, jardins partagés…)
- Des choix structurants ambitieux : maintien d'activités tertiaires et de logistique, gestion intégrée des eaux pluviales, collecte pneumatique des déchets

MOA : Ville de Paris (75), SPLA Paris Batignolles Aménagement
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : Atelier François Grether / Agence Jacqueline Osty, Omnium Général Ingénierie (VRD), Inddigo/ATM (AMO DD), Une autre Ville (AMO pilotage environnemental).
Partenaires : DRPJ, EPPJP, RATP, SAEMES, SNCF/RFF, STIF, Bouygues, Bouwfonds Marignan, COGEDIM, EMERIGE, APUR...

Contacts :

Cédissia DE CHASTENET - cedissia.dechastenet@paris.fr
Thomas SANSONETTI - thomas.sansonetti@paris.fr

Brétigny-sur-Orge (Essonne), Clause – Bois Badeau (tranche 1)

Présentation du projet :

Dans un secteur de 42 hectares autour d'une gare RER, découpé en deux ZAC (ZAC Clause Bois-Badeau et ZAC des Sorbiers), l'opération prévoit à terme 2 400 logements. Cette 1ère tranche, à la densité importante, concerne 850 logements, 3 000 m² de commerces et 4 000 m² de bureaux.

La qualité architecturale est remarquable, entre réhabilitation de bâtiments historiques (ancien bâtiment des machines de l'usine Clause) et architecture moderne, avec une diversité des formes urbaines.

Une importance particulière est accordée aux espaces publics et naturels, avec une partie du site en ZNIEFF, dans la continuité de la vallée de l'Orge. Le point fort du projet est le parc de 7 hectares, dont la gestion repose principalement sur des moyens passifs (pas d'arrosage, gestion et traitement des eaux pluviales par décantation) et naturels (plantes endémiques, adaptées au climat local).

Les points forts à retenir :

- Un effet levier sur le territoire de Brétigny et du sud de l'agglomération francilienne
- La place importante de la nature en ville (avec un parc de 7 hectares, une partie du site en ZNIEFF, importance des zones humides)
- Le renforcement de la centralité autour de la gare RER, au profit de la commune et du bassin d'emplois

MOA : Ville de Brétigny sur Orge (91), SORGEM, SEM du Val d'Orge
Type de projet : Renouvellement urbain (6 ha) et extension maîtrisée
MOE : Atelier JAM, Latitude Nord, MAGEO, 8'18''.
Partenaires : AUDESO, CAUE, Coeur d'Essonne Agglomération, ADEME, Immobilière 3F, OSICA, Vilogia, Icade, Kaufman & Broad, Terralia, BNPPI, Vinci, Bouygues Immobilier...

Contacts :

Marion POULIQUEN - marion.pouliquen@sorgem.fr
Elodie GOUHIR - e.gouhir@mairie-bretigny91.fr

Ris-Orangis (Essonne), Les Docks de Ris

Présentation du projet :

Cette opération est la reconversion d'un secteur de friches industrielles de 18 hectares au nord de la commune de Ris-Orangis (91) et à proximité d'une gare RER. Il prévoit à terme la construction de 1000 logements, présentant une diversité permettant de véritables parcours résidentiels au sein de la commune et une densité bâtie de l'ordre de 100 logements à l'hectare.

La diversité des fonctions et activités présentes sur le site participe à l'identité et au rayonnement du quartier : services culturels de la ville de Ris-Orangis, Centre Autonome d'Expérimentation Sociale, squat d'artistes rénové, crèche, 6 000 m² d'activités et commerces… La proximité d'une zone d'activité existante participe également à la mixité fonctionnelle.

En bordure de Seine, le projet contribue à la mise en valeur de la biodiversité par une trame verte et l'aménagement dans un espace boisé d'un parc de 8 hectares comprenant un plan d'eau.

L'intégration des problématiques de « risque inondation » a témoigné de son efficacité lors des crues de juin 2016.

Les points forts à retenir :

- Une valorisation des éléments de patrimoine historique et industriel très réussie et une requalification des berges de Seine polluées
- Une mixité fonctionnelle qui participe à l'identité du quartier (notamment culturelle) et une ambition énergétique importante
- Une gestion habile de la diversité des formes urbaines, de la qualité architecturale, des épannelages, de la végétalisation des espaces publics

MOA : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Grand Paris Aménagement
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : Agence Brochet-Lajus-Pueyo, Agence Laverne, Alterdéveloppement
Partenaires : Essia (Essonne Habitat)

Contacts :

Elise LOPEZ - elise.lopez@agglo-evry.fr
Sophie LAO - s.lao@ville-ris-orangis.fr

Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), Bords de Seine (tranche 2)

Présentation du projet :

L'opération « Bords de Seine tranche 2 » est localisée sur le site de l'ancienne usine de traitement industriel des résidus urbains d'Issy-les-Moulineaux.

L'EcoQuartier présente une requalification urbaine de grande qualité, tant sur l'association des citoyens tout au long de la démarche, que sur les outils de prescriptions efficaces pour l'aménagement durable (cahiers des prescriptions à suivre par les promoteurs sous peine de séquestre), ou encore l'effet levier sur le territoire.

Production de 607 nouveaux logements, dont 169 logements sociaux. La qualité architecturale et des cœurs d'îlots est remarquable, ainsi que l'appropriation du mail central par la population.

L'opération témoigne d'une ambition forte en matière de développement durable, de l'échelle de la ville à celle du quartier. Sa conception s'est appuyée sur l'élaboration de documents stratégiques et l'association d'experts (AMO développement durable, écologues, architectes, paysagistes).

Les points forts à retenir :

- Une association des citoyens tout au long de la démarche et une ambition forte en matière de développement durable
- Omniprésence de la végétation, très bien intégrée dans l'espace public, en cœur d'îlots et sur les terrasses des logements
- Optimisation d'une situation exceptionnelle (proximité de Paris, des transports en commun, des bords de Seine) et effet de levier sur le territoire

MOA : Ville d'Issy-les-Moulineaux (92), SEM 92
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : Bernard Hemery (architecte-urbaniste) ; Dominique Decourt (paysagiste) ; Alain Bornarel – TRIBU (AMO développement durable).
Partenaires : organisme HLM Seine Ouest Habitat ; EGIS, EXPLICIT, O INDDIG, ARP, SARECO, ECOSPHERE.

Contacts :

Patrice LECOUVREUR - patrice.lecouvreur@ville-issy.fr
Christelle MAUGER - christelle.mauger@ville-issy.fr

Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), Les Docks de Saint-Ouen (tranche 1)

Présentation du projet :

L'EcoQuartier des Docks de Saint-Ouen est un projet emblématique de requalification de friches industrielles.

La 1ère tranche, mixte et évolutive, se compose de plus de 2 000 logements avec une politique de prix de sortie maîtrisés, de 32 000 m² de bureaux, de 18 000 m² de commerces et services. Il comporte également des équipements nombreux : 2 groupes scolaires (dont un à énergie positive BPOS), un gymnase, une crèche, ainsi qu'un grand parc de 12 hectares (comprenant jardins familiaux et rucher).

Le parc est composé de multiples milieux, conçus pour des usages variés. Il constitue un îlot de fraîcheur important et agit comme un lieu de collecte et de filtration naturelle des eaux pluviales du quartier, mais également comme un réservoir en cas de crue de la Seine.

Un solide système d'évaluation a été mis en place, ainsi qu'un suivi des consommations avec notamment l'implication des habitants dans le projet de plateforme NumDocks, outil numérique permettant de mesurer les performances du quartier et de les diffuser.

Les points forts à retenir :

- Des exigences fortes en matière de développement durable et de performances énergétiques (réseau de chaleur urbain)
- L'implication d'un « pôle citoyen » dans l'élaboration du projet, avec une simulation des usages par les habitants lors d'ateliers
- Le maintien en secteur dense d'activités souvent rejetées à l'extérieur des villes (traitement des déchets, CPCU, emprises ferroviaires)

MOA : Ville de Saint-Ouen (93), Séquano Aménagement
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : Agence Makan Rafatdjou, Agence Reichen & Robert & Associés. MOE Parc : TER, Berim, Biotope...
Partenaires : EPFIF, Ville de Paris, Nexity

Contacts :

Jérôme BRACHET - jerome.brachet@plainecommune.com.fr
Séverine ROMME - sromme@mairie-saint-ouen.fr

Val-de-Reuil (Eure), Eco-Village des Noés

Présentation du projet :

Cette opération est composée de 98 logements, de services et d'équipements, répartis sur 3 hameaux implantés sur 4,6 hectares (dont 1,5 hectare de zone verte inconstructible), en bordure de l'Eure et à proximité immédiate de la gare, ce qui conduira à terme à la réalisation d'un EcoQuartier de près de 350 logements.

Son pilotage s'appuie sur une nouvelle approche méthodologique exemplaire : procédure de concours européen, mobilisation des acteurs et des habitants (étude sociologique, ADDOU).

Le volet environnemental est largement développé, avec une valorisation des contraintes du site : concept ZEN, bâtiments passifs, chaufferie bois, état des lieux et suivi faune/flore annuel, gestion des crues et des pluies… De nombreuses actions en faveur de l'insertion, du développement des filières courtes et locales y sont développées : maraîchage biologique, fourniture locale du bois de la chaufferie…

Le parc du Val de l'Eure contribue à l'amélioration du cadre de vie de la commune, et la tranquillité du quartier, les espaces conviviaux, la qualité architecturale permettent une insertion harmonieuse du quartier dans le tissu résidentiel environnant.

Les points forts à retenir :

- Une forte mobilisation des acteurs et des habitants
- Une intégration permanente des contraintes du site pour les valoriser
- De nombreuses actions en faveur de l'insertion, du développement des filières courtes et locales

MOA : Ville de Val-de-Reuil (27), SILOGE (bailleur social du département de l'Eure)
Type de projet : Extension maîtrisée
MOE : Atelier Philippe Madec
Partenaires : CAUE, YSOS-Les Jardins de Neustrie, Habitat et Territoires Conseil, Habitat Coopératif de Normandie

Contacts :

Peggy ABERT - pabert@siloge.fr
Jérôme BERTHELOT - jberthelot@siloge.fr

Arelaune-en-Seine (Seine-Maritime), Quartier de l'Eglise

Présentation du projet :

Le Quartier de l'Église est issu de l'acquisition par la commune de l'ancien presbytère et de son parc de 9000 m². A partir de cette opportunité foncière, le projet a été conçu afin de concilier densité et préservation du patrimoine et des espaces paysagers.

Implanté à proximité du centre bourg, l'opération comporte, d'une part, la transformation du presbytère en médiathèque et l'aménagement de ses abords (dont un arboretum) ; et, d'autre part, la création de 30 logements sociaux, en petit collectif et en individuel.

Sa qualité urbaine, paysagère et architecturale valorise le cadre de vie des habitants. La biodiversité est renforcée, par la préservation des continuités végétales existantes, la valorisation des jardins, l'installation d'« hôtels à insectes » et la plantation de fruitiers anciens.

Le projet a également permis de pérenniser les services de la commune (école, poste, cabinet médical, commerces…), mais aussi de favoriser les échanges avec les communes voisines.

Les points forts à retenir :

- Une opération susceptible de faire référence en matière d'aménagement de bourgs ruraux, ambitieuse et marquée par une cohérence d'ensemble
- Réhabilitation d'un bâti ancien fortement identitaire en bibliothèque/médiathèque, créant une nouvelle centralité
- Aucun logement vacant, malgré le pari de la municipalité de proposer des parcelles réduites par rapport à la moyenne en Normandie

MOA : Commune d'Arelaune-en-Seine (76), Logeo Seine Estuaire (bailleur social)
Type de projet : Extension maîtrisée
MOE : Atelier XV (architecture), Atelier G. Le Moaligou (paysagiste)
Partenaires : EPF Normandie, CAUE 76, DRAC, PNR Boucles de Seine, AMO ETHEIS, ADEME, Mariette TP

Contacts :

mairie-sg.lamaillerayesurseine@wanadoo.fr
Christophe SZKLAREK - c.szklarek@edls-hlm.com

Pessac (Gironde), Quartier Arago

Présentation du projet :

Le projet de renouvellement urbain Arago fait suite au rachat par l'ESH Domofrance d'un ensemble immobilier privé comprenant 613 logements, un centre commercial et un centre médical. Cette résidence s'inscrit dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, comprenant près de 1 500 logements gérés par le même bailleur social.

Cette opportunité a été mise à profit pour réhabiliter les logements en BBC, démolir, densifier, réintroduire de la mixité sociale via une nouvelle offre de logements diversifiée, et développer l'animation sociale et culturelle du quartier.

Outre l'amélioration du cadre de vie, les différentes orientations du développement durable ont été traitées, avec un effort particulier sur la présence de la nature en ville. En effet, le quartier étant auparavant très minéral, le travail réalisé sur la végétalisation est remarquable, à l'exemple de la méridienne verte et des immeubles végétalisés.

La population a également été sensibilisée et impliquée dans l'amélioration de son cadre de vie (aspects paysagers et aménagements d'espaces de proximité).

Les points forts à retenir :

- Opération de renouvellement urbain très réussie, notamment dans la réhabilitation du bâti, et offrant une amélioration du cadre de vie très nette
- Forte baisse des émissions de GES ; les consommations énergétiques des logements ont été divisées par 3
- Dynamisation de l'économie sociale et solidaire (formation, insertion, qualification)

MOA : Ville de Pessac (33), Bordeaux Métropole, ESH Domofrance
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : MOUS de la Ville de Pessac, RVL Architecture/DEBARRE DUPLANTIER Associés, ECOTEN (économiste & OPC), INGEROP (BET)
Partenaires : ANRU, CILSO, Caisse des Dépôts et Consignations

Contacts :

Hélène BARBOT - helene.barbot@mairie-pessac.fr
Fred ANDRE - fred.andre@domofrance.fr

Dun (Ariège), Le Palassou (tranche 1)

Présentation du projet :

La collectivité a souhaité aménager la zone sud du village afin d'y créer de nouvelles habitations accessibles à des foyers aux revenus modestes et de proposer ces logements à des jeunes agriculteurs porteurs de projets de microentreprises.

Cette opération rurale d'EcoQuartier, reconnue comme exemplaire et pionnière, s'inscrit dans une véritable dynamique de projet d'ensemble à l'échelle du village : parfaite adéquation du projet avec le contexte local, forte connotation sociale (mixité, solidarité) et environnementale (biodiversité développée), optimisation de la consommation des ressources et des matériaux.

L'EcoQuartier s'inscrit dans une zone où sont prévus à plus long terme d'autres aménagements : une 2ème tranche pour l'EcoQuartier, un lotissement, une zone de loisirs avec camping et commerce multi-services, un foyer-logement pour personnes âgées valides, une médiathèque, des jardins familiaux, un arboretum et un départ de sentiers de randonnées à thèmes (maquisards, faune, flore…).

Les points forts à retenir :

- D'une commune rurale souffrant d'un fort exode, de la disparition des entreprises locales, Dun a su initier un développement durable, intégré et concerté
- Elle connaît aujourd'hui un essor démographique, un maintien voire un développement de ses services, commerces et entreprises locales
- La commune s'inscrit dans une dynamique de projets : MARPA, camping, bistrot de pays, jardins familiaux, piste cyclable traversante

MOA : Commune de Dun (09), ALOGEA (Carcassonne)
Type de projet : Extension maîtrisée
MOE : Architecture et Paysages, BET ESI, Bureau d'études en structure bois Bernard Batut
Partenaires : CAUE de l'Ariège, PNR des Pyrénées Ariégeoises, ADEME

Contact :

Sonia PERSCHKE - mairie-dun@orange.fr

Ramonville Saint-Agne (Haute-Garonne), Maragon Floralies (tranche 1)

Présentation du projet :

Cet ÉcoQuartier, porté par la commune en régie, s'inscrit dans la continuité d'un plan de sauvegarde de la copropriété dégradée « Les Floralies ». Il s'appuie sur la reconstruction de cette copropriété de 290 logements, vouée à la démolition à la suite du diagnostic technique et financier. La collectivité a également décidé d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de Maragon, limitrophe des Floralies, pour créer un nouveau quartier.

Une gouvernance de qualité a été mise en place, avec un véritable processus de concertation et d'association des habitants au projet. Cette concertation s'est traduite avec les équipes d'architectes, qui ont intégré à leurs projets certains besoins exprimés par les futurs habitants (terrasse, cheminée…).

Pour la première fois en France, un montage innovant en Société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP) permet à des personnes d'entrer dans ce processus.

Cet ÉcoQuartier s'inscrit dans un projet de territoire plus large, traduit dans l'Agenda 21.

Les points forts à retenir :

- Innovation avec la création de la première Société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP) de France (un immeuble, 13 logements concernés)
- Une co-construction progressive de l'aménagement des espaces publics avec les habitants ; ces derniers ont également été associés à la conception des logements (participation, co-conception, ateliers urbains…)
- L'histoire et l'identité du quartier ont été confiées à un artiste à travers une mission de mémoire du lieu

MOA : Ville de Ramonville Saint-Agne (31)
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : Bureau URBANE, COPLAN RCF, CAP Terre Ecotone, GINGER
Partenaires : Les Chalets (entreprise sociale habitat), Agence d'urbanisme AUAT, AERA

Contact :

Marina LIN-WEE-KUAN - marina.lin-wee-kuan@mairie-ramonville.fr

Changé (Mayenne), Requalification du centre-ville (tranche 1)

Présentation du projet :

La première phase de requalification du centre-ville de Changé prend place sur l'emprise d'un bâti ancien dégradé, presque entièrement détruit. Il a consisté à la construction d'immeubles d'habitations, adossés aux rives d'un ruisseau ré-aménagé, sur un socle commercial entourant une place urbaine englobant le parvis de l'Eglise.

Situé sur un carrefour à fort trafic, offrant des commerces et services, le projet permet d'apaiser la circulation, de matérialiser le centre-ville et d'intensifier la vocation commerciale et servicielle de cette centralité.

Il offre également des logements attractifs bien situés. Les espaces publics s'inscrivent dans un réseau de déplacement doux global et leur traitement propose un cadre de vie agréable et accessible.

Les phases suivantes permettront de diversifier encore plus l'offre de logements et de poursuivre le réaménagement des espaces publics.

Les points forts à retenir :

- Intégration du quartier dans une stratégie globale d'aménagement (cheminement, lien avec l'EcoQuartier de la Barberie qui a obtenu le "Label - étape 3" en 2014...) et de développement durable (Agenda 21…)
- Renforcement de la centralité commerciale grâce à un important travail partenarial avec les commerçants
- Des solutions en termes de mobilité (subvention pour l'achat d'un vélo électrique…)

MOA : Commune de Changé (53), Méduane Habitat
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : Agence Rhizome architectes, Cabinet Guillemot (paysagiste), Ouest Structures, BET IcoFluides
Partenaires : CAUE 53, ADEME

Contacts :

Jean-Yves CORMIER - jeanyvescormier@change53.fr
Anne-Gaëlle CARMILLAT - developpementdurable@mairie-change.fr

Un premier label à l'international : le label pilote japonais

Suite à une visite organisée en 2014 par le ministère japonais du Territoire, des Infrastructures et des Transports (MLIT) dans le cadre de la coopération franco-japonaise sur les thèmes de la ville et de la construction, **le quartier Morino City (ville de Funabashi, à 20 km de Tokyo)** a été sélectionné pour une expérimentation unique.

Avec l'appui du service économique de l'Ambassade de France, ce quartier japonais regroupant 1500 logements, un centre commercial coopératif et un hôpital, a été soumis au processus d'évaluation du label EcoQuartier français.

Les études menées sur le quartier Morino City ont montré qu'il respectait l'ensemble des engagements de la charte des EcoQuartiers : concertation locale, gestion économe des ressources, développement des communautés, soutien à l'économie locale et circulaire. Le jury a notamment apprécié la place importante donnée aux habitants et l'esprit de communauté.

C'est la première fois qu'une opération non française reçoit cette distinction. Après cette expérimentation réussie, la France souhaite poursuivre la diffusion à l'international de l'expérience qu'elle a acquise dans ses villes et sur ses territoires à travers la démarche EcoQuartier.

Funabashi, Morino City

Présentation du projet :

Ce nouveau quartier essentiellement résidentiel de la ville de Funabashi, à 20 km de Tokyo, est situé sur l'emprise de l'ancienne usine de production de verre Asahi Glass. Sa situation idéale (entre Tokyo et Narita), ainsi que sa desserte régulière par 4 lignes de train, apportent une réponse appropriée à la très forte demande de logements autour de la capitale japonaise.

Prévu pour près de 4 000 habitants à terme, le quartier Morino City est constitué de 5 immeubles d'habitation (1 500 logements), d'un bloc de 42 maisons détachées, d'un hôpital et d'un centre commercial, pour une surface totale de 17,6 hectares. Le terrain et les infrastructures du quartier sont détenus par les résidents, en proportion de la taille de leur logement.

L'EcoQuartier associe une forte densité avec une diversité fonctionnelle (logements de 70 à 100 m², divers commerces et services) et une mixité générationnelle (une résidence pour seniors sera mise en place très prochainement, incluant des programmes sportifs, une cafétéria, un programme de soins). Une partie de l'énergie du quartier provient de

sources renouvelables (production photovoltaïque) et un dispositif d'évaluation de la performance énergétique des bâtiments a été mis en place.
La promotion de valeurs communes est recherchée par la collectivité et l'aménageur, un sentiment de communauté par la création d'une association de résidents, la mise en place d'activités communes, de bénévolat... En termes de prise en compte de la nature en ville, le quartier Morino City compte 5 parcs et un grand jardin sur le toit du marché. Le patrimoine n'est pas oublié (un four de l'ancienne usine de verre fait l'objet d'une œuvre d'art exposée au pavillon du quartier).

Les points forts à retenir :

- L'association des résidents reçoit des subventions de ses adhérents, et leur permet de gérer eux-mêmes leur quartier (90% des habitants l'ont rejointe, ainsi que de nombreux commerces)
- Promotion des circuits courts (vente de produits locaux, visites régulières d'exploitations agricoles)
- Promotion des modes de transport alternatifs à la voiture

MOA : Ville de Funabashi, Nomura Real Estate Development (avec Mitsubishi Corp.)
Type de projet : Renouvellement urbain
MOE : Partenaires : AEON Town, AEON Mall, FNJ, TNP, CASBEE.

Contact :

Stéfan LE DÛ (Ambassade de France au Japon - Service économique) - stefan.le-du@dgtresor.gouv.fr

Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier

Dimension « Démarche et processus »

- *Engagement 1* : Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire
- *Engagement 2* : Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne
- *Engagement 3* : Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global
- *Engagement 4* : Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet
- *Engagement 5* : Mettre en œuvre, à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

Dimension « Cadre de Vie et Usages »

- *Engagement 6* : Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain
- *Engagement 7* : Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité
- *Engagement 8* : Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air
- *Engagement 9* : Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale
- *Engagement 10* : Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site

Dimension « Développement territorial »

- *Engagement 11* : Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire
- *Engagement 12* : Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité
- *Engagement 13* : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts
- *Engagement 14* : Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement
- *Engagement 15* : Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente

Dimension « Environnement et Climat »

- *Engagement 16* : Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques
- *Engagement 17* : Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération
- *Engagement 18* : Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire
- *Engagement 19* : Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
- *Engagement 20* : Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels